

Département
du Bas-Rhin

COMMUNE DE WINTZENHEIM-KOCHERSBERG

Arrondissement de
Strasbourg-Campagne

EXTRAIT du PROCES-VERBAL des DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers élus : **11**

Date de la convocation : 31 mars 2014

Conseillers
en fonction : **11**

Secrétaire de séance : Thomas ROECKEL

Conseillers présents et représentés : **11**

SEANCE du 4 avril 2014

Etaient présents :

Le président de séance : Alain NORTH.

Les adjoints : Nathalie GEIGER, Patrick GRESSER, Pascal STUTZMANN.

Les conseillers : Philippe KLEIN, Richard RUSCH, Caroline WANNINGER, Thomas ROECKEL, Thomas MOLINA, Ludovic STIEBER.

Absents excusés : Christian HUBER

Procuration : Christian HUBER pour Ludovic STIEBER

COMPTE-RENDU

Le maire propose de modifier l'ordre du jour du conseil municipal pour ajouter deux points : la désignation du délégué communal auprès du SDEA et la signature de promesses de vente par acte administratif en la forme authentique. Le conseil municipal approuve cette modification de l'ordre du jour à l'unanimité.

1° Le conseil municipal, à une voix contre, deux abstentions et huit voix pour, décide, avec effet au 29/03/2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions de maire à un taux de 17 % de l'indice 1015. Le conseil municipal, à deux voix contre, une abstention et huit voix pour, décide, avec effet au 29/03/2014, de fixer le montant des indemnités pour l'exercice effectif des fonctions d'adjoint au maire à un taux de 6,6 % de l'indice 1015.

2° Le conseil municipal à l'unanimité des présents et des représentés, demande le concours du receveur municipal pour assurer des prestations de conseil et décide de lui accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.

3° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de nommer Messieurs Philippe KLEIN, Alain NORTH et Pascal STUTZMANN comme représentants de la commune au sein de l'AFUL Hinter den Gaerten dont fait partie la commune.

4° Est procédé au vote à bulletin secret pour la désignation des représentants de la commune au sein du comité directeur du SIVOM de la Vallée du Rohrbach. Sont élus à onze voix chacun Messieurs Alain NORTH et Richard RUSCH.

5° Le conseil municipal annule à l'unanimité la délibération n° 2014/21 du 28 mars 2014 relative à la désignation du délégué communal au sein de la Commission locale eau potable et des Assemblées Territoriale et Générale du SDEA et procède au vote à bulletin secret pour désigner le

délégué communal. Est élu en tant que membre titulaire Monsieur Pascal STUTZMANN à onze voix et est élu Monsieur Thomas MOLINA en tant que membre suppléant à onze voix également.

6° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, autorise le maire à authentifier les actes administratifs relatifs aux droits réels immobiliers (promesses de vente y compris) rédigés par la commune et à transmettre les informations nécessaires aux services concernés. Il autorise le premier adjoint à signer l'acte de vente à des fins de représentation de la commune lors de la passation de l'acte.

7° Le conseil municipal, à dix voix pour, Madame WANNINGER étant sortie au moment du vote, décide de signer les promesses de vente avec Monsieur et Madame WANNINGER, Monsieur GARCIA et Madame HETZEL, et avec Monsieur et Madame HUGEL par actes administratifs authentifiés par le maire.

8° Es procédé au vote à bulletin secret pour l'élection des membres titulaires et suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à la représentation proportionnelle au plus fort reste. Sont élus comme membres titulaires de la Commission d'Appel d'Offres à onze voix et avec l'attribution des trois sièges à pourvoir : Messieurs Patrick GRESSER et Ludovic STIEBER et Madame Caroline WANNINGER. Sont élus comme membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres à onze voix et avec l'attribution des trois sièges à pourvoir : Messieurs Thomas MOLINA, Thomas ROECKEL et Richard RUSCH.

9° Le conseil municipal, à l'unanimité des présents et des représentés, décide de signer la convention d'adhésion à la plateforme « Alsace Marchés Publics » pour la publication dématérialisée des marchés publics et autorise le maire à signer cette convention.

Pour extrait conforme, à Wintzenheim-Kochersberg, le 7 avril 2014.

Le Maire,
Alain NORTH